



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc **61300 L'AIGLE** 

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

### **NOMBRE DE MEMBRES**

55
37
48

#### CONVOCATION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

#### OBJET

Motion portant sur les fermetures de classes projetées par le **Directeur des Services** Académiques de l'éducation nationale de l'Orne pour la rentrée scolaire 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil communautaire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

# **SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL

Pouvoirs: Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absent excusé : Pascal SUARD

Absents: Nathalie RIBAULT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel

GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20240215-2024-02-15-016-DE Date de télétransmission : 26/02/2024 Date de réception préfecture : 26/02/2024



Madame Helleux, Vice-Présidente déléguée au scolaire, expose aux membres du Conseil que par courrier du 25 janvier 2024, Monsieur le Directeur des services académique a informé la communauté de communes qu'il présenterait au Conseil Départemental de l'éducation nationale les mesures suivantes concernant les établissements scolaires gérés par la CdC:

- Retrait d'un emploi à l'école maternelle Galleron de L'Aigle,
- Retrait d'un emploi au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) 21, Chandai, Saint-Michel Thubeuf, Saint-Ouen sur Iton.
- Retrait d'un emploi au sein du RPI 31, Crulai, Ecorcei, Les Aspres.
- Retrait d'un emploi à l'école Edouard Manceau de Rai.
- Retrait d'un emploi au sein du RPI 70, Saint-Martin d'Ecublei, Saint-Symphorien des Bruyères, Saint-Sulpice sur Risle.

Il est précisé que les écoles en RPI concernées par ces fermetures de postes ne sont pas encore identifiées à cette étape.

Par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2023, l'éducation nationale avait communiqué les tableaux de prévisions d'effectifs concernant les écoles de la CdC qui faisaient apparaître une diminution prévisionnelle des effectifs scolaires de 30 élèves (hors Très Petites Sections et hors Sivos d'Irai) sur le territoire intercommunal, dont 21 élèves en maternelles et 9 en élémentaires.

Pour mémoire, la CdC a connu 3 fermetures de poste à la rentrée 2023, 2 en 2022 et 3 en 2021, soit 8 en 3 ans auxquelles l'éducation nationale prévoit d'ajouter 5 fermetures de classes supplémentaires à la rentrée 2024.

Compte tenu des spécificités du territoire de par son caractère rural et du profil socio démographique de sa population, et au regard de l'évolution des effectifs scolaires prévisionnels, la suppression de 5 postes d'enseignants semble disproportionnée. Ainsi, le Conseil communautaire demande au directeur académique de reconsidérer les mesures de fermeture qu'il envisage

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Education

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20240215-2024-02-15-016-DE Date de télétransmission : 26/02/2024 Date de réception préfecture : 26/02/2024





### Le Conseil, après en avoir délibéré :

➤ ADOPTE UNE MOTION faisant part de l'opposition du Conseil Communautaire de la CdC des Pays de L'Aigle au retrait de 5 postes au sein de ses écoles et demande au directeur académique de l'Orne de reconsidérer les mesures de retrait d'emploi pour la rentrée 2024.

**VOTE: UNANIMITÉ** 

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le

2 6 FEV. 2024

Publié en ligne le Certifié exécutoire

2 6 FEV. 2024

Le Président, Jean SELLIER

